

Lion (*Panthera leo*) - Application des normes à une fosse

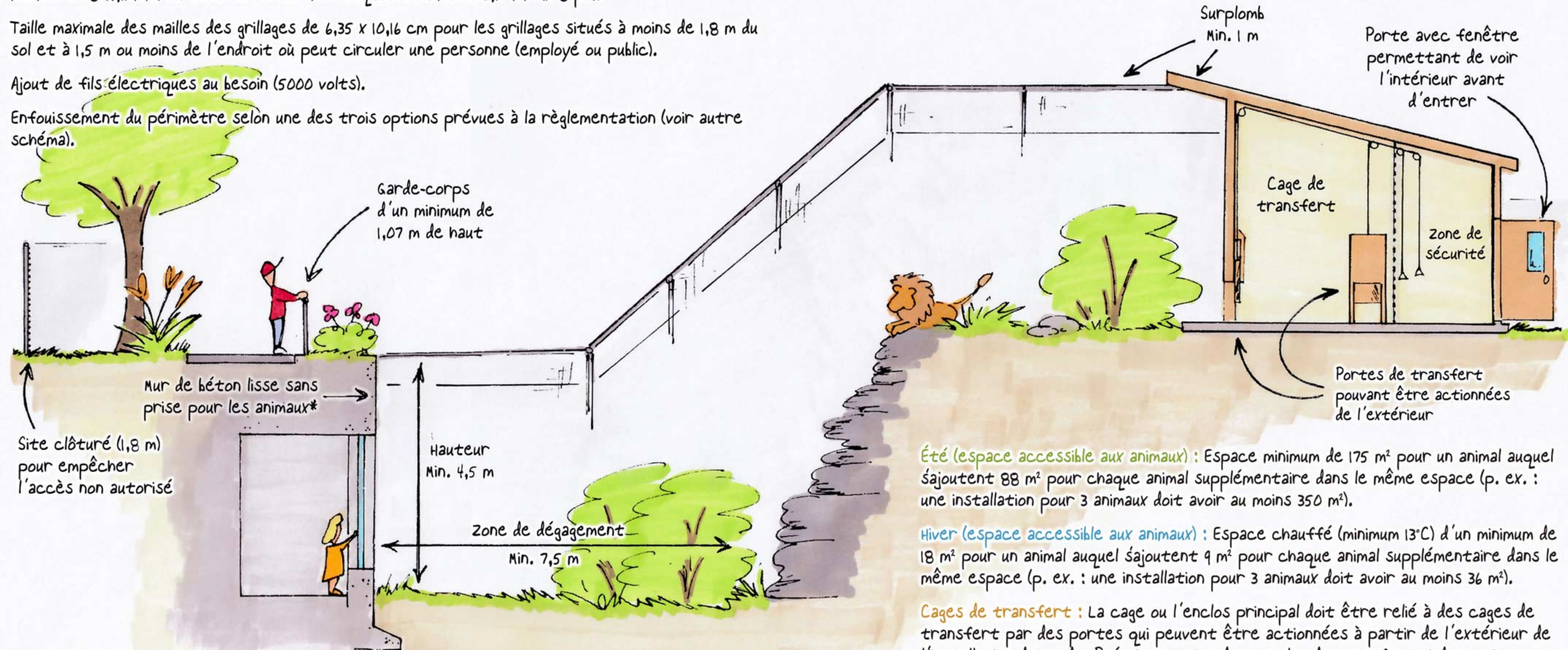
Espacement maximal de 4 m entre les poteaux de clôture.

Grillages en maille de chaîne d'un calibre minimal de 9 (3,76 mm), autres types de grillages d'un calibre minimal de 8 (4,11 mm) ou filet en cordes métalliques d'au moins 3,17 mm (1/8 po).

Taille maximale des mailles des grillages de 6,35 x 10,16 cm pour les grillages situés à moins de 1,8 m du sol et à 1,5 m ou moins de l'endroit où peut circuler une personne (employé ou public).

Ajout de fils électriques au besoin (5000 volts).

Enfouissement du périmètre selon une des trois options prévues à la réglementation (voir autre schéma).



Site clôturé (1,8 m)
pour empêcher
l'accès non autorisé

Mur de béton lisse sans
prise pour les animaux*

Garde-corps
d'un minimum de
1,07 m de haut

Hauteur
Min. 4,5 m

Zone de dégagement
Min. 7,5 m

Surplomb
Min. 1 m

Porte avec fenêtre
permettant de voir
l'intérieur avant
d'entrer

Cage de
transfert

Zone de
sécurité

Portes de transfert
pouvant être actionnées
de l'extérieur

Été (espace accessible aux animaux) : Espace minimum de 175 m² pour un animal auquel s'ajoutent 88 m² pour chaque animal supplémentaire dans le même espace (p. ex. : une installation pour 3 animaux doit avoir au moins 350 m²).

Hiver (espace accessible aux animaux) : Espace chauffé (minimum 13°C) d'un minimum de 18 m² pour un animal auquel s'ajoutent 9 m² pour chaque animal supplémentaire dans le même espace (p. ex. : une installation pour 3 animaux doit avoir au moins 36 m²).

Cages de transfert : La cage ou l'enclos principal doit être relié à des cages de transfert par des portes qui peuvent être actionnées à partir de l'extérieur de l'installation de garde. Prévoir au moins deux enclos de transfert si deux animaux ou plus sont gardés. Une cage de transfert doit avoir une taille minimale de 6 m² pour un animal.

*Aucun surplomb n'est requis au haut des éléments du périmètre entièrement constitués d'un matériel lisse auquel l'animal ne peut grimper.